

Rapport de la commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Maurice Gay intitulé « STOP à la mendicité »

Nyon, le 18 octobre 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le renvoi à la Municipalité du postulat de M. Maurice Gay intitulé « STOP à la mendicité » s'est réunie le lundi 1^{er} octobre 2012. Etaient présents Mme Margaux Carron, MM. Jean Bischofberger, Alexandre Demetriades, Maurice Gay, Jacques Hanhart, Philippe-Jean Perret et Philippe Beuret. M. Philippe Glasson était absent.

La séance s'est déroulée en trois temps.

Le postulant a tout d'abord rappelé les motifs de sa démarche, notamment sa volonté de répondre aux préoccupations que partagent des citoyennes et citoyens devant la présence croissante de mendiant-e-s « par métier » dans notre cité. Il souhaite donner à la Municipalité, qui s'est dite démunie pour intervenir faute de règlement de police adéquat, l'opportunité de prendre position et d'affirmer ses intentions sur la gestion de cette problématique en Ville de Nyon.

Les membres de la commission se sont ensuite exprimés sur leur appréciation de l'importance, des causes et des effets de la mendicité à l'échelle de notre ville. Si chacun-e reconnaît la réalité du phénomène, les points de vue divergent sur les explications et les réponses à lui donner. Il en est de même sur les termes et le ton du postulat que certains désapprouvent et qui pourraient justifier leur opposition au renvoi si ils n'étaient pas nuancés dans la prise de position de la commission.

Le troisième temps de la séance a porté sur la recherche d'un consensus permettant que la question soit renvoyée en Municipalité sous d'autres termes que ceux du titre et de la conclusion du postulat. En acceptant que l'interdiction de la mendicité ne soit plus l'objectif de son texte, le postulant a permis que la commission s'accorde à soutenir sa démarche.

En conclusion, la commission unanime demande à la Municipalité d'étudier la question de la mendicité, de tirer le bilan des expériences et des dispositions prises par d'autres villes du canton ou d'autres cantons et de proposer une politique et des mesures qui prennent en compte la réalité complexe du phénomène et la demande d'une réponse publique et sociale à celui-ci.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

Vu le postulat « STOP à la mendicité »

Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

Attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide le renvoi du postulat à la Municipalité pour étude et rapport.

La Commission :

BISCHOFBERGER Jean

CARRON Margaux

DEMETRIADES Alexandre

GAY Maurice

GLASSON Philippe

HANHART Jacques

PERRET Philippe-Jean

BEURET Philippe (président-rapporteur)